



## Rechute accident du travail

Par **Pam**, le **03/02/2015** à **11:02**

Bonjour

En mai 2010 mon mari a été victime d'un accident de circulation sur le retour au dépôt de l'entreprise. il a été en A.T. puis il a repris son travail. Sauf que son emploi de maçon a favorisé des complications à sa main. Il a subi une intervention chirurgicale donc rechute. Après une convocation chez le Médecin contrôle de la Sécurité sociale il en a conclu que les douleurs n'étaient pas en relation directe avec son accident et il a été basculé en arrêt maladie. Hors depuis il a subi 2 autres interventions et une 3 troisième au mois de mars à venir. (Le chirurgien a adressé un courrier au médecin contrôle de la CPAM l'informant que c'était bien des séquelles liées à l'accident) De plus lors de l'accident il avait été également blessé au pied gauche, mal soigné, il se retrouve avec des douleurs permanentes qui l'ont amené à consulter un professeur. Le diagnostic est inquiétant. Il doit faire des séances de kiné 3 fois par semaine, il doit porter toute sa vie une orthèse plantaire et si cela ne s'améliore pas il devra subir une intervention chirurgicale. Ma question est la suivante compte tenu de toutes ces complications peut-il faire jouer la rechute en A.T. sachant que les conséquences de son pied sont le résultat d'un choc violent Merci